



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

OBJET : CESSION DE TERRAIN, CHEMIN DU LAC, À MADAME HÉLÈNE RIBATTO – PARTIE DE LA PARCELLE AK 145 – AUTORISATION DE SIGNATURE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTES EXCUSÉES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy Mme GIACHINO Lisa.



Mme PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Juillet 2022.
Délibération N° DM_20220720N106-1

OBJET : CESSIION DE TERRAIN, CHEMIN DU LAC, À MADAME HÉLÈNE RIBATTO – PARTIE DE LA PARCELLE AK 145 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée que le Conseil Municipal du 07 Octobre dernier, a fixé les prix de vente des 4 terrains communaux destinés à la construction de logements (selon les estimations du service France Domaine en date du 31 Août 2021 – pièce jointe Réf. OSE : 2021-04049-61558).

Il indique également :

- Que le Conseil Municipal du 23 Juin dernier a supprimé la contrainte de réalisation de deux logements pour la cession du terrain communal cadastré AK 145 et AK 852,
- Que Madame Hélène RIBATTO, propriétaire limitrophe de cet ensemble foncier communal, a sollicité la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AK 145 située dans le prolongement de son jardin.

Il précise :

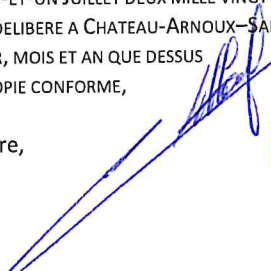

- Qu'après échanges avec Madame Hélène RIBATTO, une superficie de 90 M², déterminée par le géomètre, lui conviendrait (voir plan joint),
- Qu'elle a également validé le prix de cession à 108,00 Euros le mètre carré,
- Que cette acquisition lui permettrait d'étendre son jardin d'agrément devant son habitation.

Afin de poursuivre la réalisation de cette cession, Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ **DE VALIDER** la cession des 90 M² détachés de la parcelle communale cadastrée AK 145 au prix de 108,00 Euros le mètre carré à Madame Hélène RIBATTO, ou à ses deux filles s'y substituant en raison de la donation-partage du 19 Mai 2012, soit un prix global de 9.720,00 Euros,
- ✓ **DE L'AUTORISER** à signer tous actes à venir pour cette cession, rédigés par Maître Tiphaine LÉON, notaire de(des) acquéreur(s) et de la Commune.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, **A L'UNANIMITE** :

- ✓ **DE VALIDER** la cession des 90 M² détachés de la parcelle communale cadastrée AK 145 au prix de 108,00 Euros le mètre carré à Madame Hélène RIBATTO, ou à ses deux filles s'y substituant en raison de la donation-partage du 19 Mai 2012, soit un prix global de 9.720,00 Euros (Neuf mille sept cent vingt euros),
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes à venir nécessaires pour la régularisation de cette vente, rédigés par Maître Tiphaine LEON.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3-2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
--	--